

Note explicative de l'épreuve orale du Brevet

- **L'épreuve pour les élèves**

L'épreuve est orale : 15 minutes (5 minutes d'oral + 10 minutes d'entretien) si individuelle/ 25 minutes (10 minutes d'oral + 15 minutes d'entretien) si collective (2 ou 3) . Elle se déroulera le 23 juin 2017 à Saint Stanislas.

o Cet oral porte sur un projet mené au cours d'un EPI ou s'inscrivant dans l'un des parcours éducatifs, à savoir le PEAC (Parcours d'éducation artistique et culturelle) cette année.

Le candidat peut effectuer une partie de sa présentation en langue vivante (dans la mesure où cette langue est enseignée dans l'établissement) cette année.

Si le candidat a connu une expérience de mobilité internationale, il est recommandé qu'il puisse la valoriser dans son exposé

o L'épreuve est notée sur 100 points. On demandera aux élèves de présenter au début de l'oral leur carte d'identité et leur convocation.

o Le candidat reçoit une convocation individuelle

o On évalue la prestation orale du candidat, pas son projet ni un dossier : 50 points pour la maîtrise de la langue française à l'oral, 50 points pour la maîtrise du sujet, c'est à dire comment le candidat expose sa démarche de projet, les connaissances et compétences qu'il a ainsi acquises.(voir grille)

- **Le jury**

Il est composé de deux professeurs de deux disciplines différentes

Si une partie est effectuée en langue étrangère, au moins un membre du jury enseigne la langue concernée (si aucun professeur de cette langue n'est disponible pour la soutenance, elle aura lieu en français)

La production des élèves, ou les supports utilisés lors de l'oral, n'interviennent qu'en appui de l'exposé mais ne doivent pas être évalués en tant que tel. Ils ne se substituent pas à la présentation synthétique attendue

Le jury veillera à l'équilibre du temps de parole pour des soutenances collectives ainsi qu'à bien faire ressortir l'interdisciplinarité dans son questionnement

➤ Lors de la journée de l'oral, une harmonisation aura lieu à mi-parcours.